



Municipalité de Sainte-Sabine

17 MAI 2017

SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil aura lieu lundi 5 juin à 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera fermé le **lundi 22 mai 2017** en raison de la Journée nationale des patriotes.

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RELATIF AUX PONCEAUX D'ENTRÉES ET FERMETURE DE FOSSÉS

En 2012 la Municipalité avait manifesté son intérêt de fermer certains fossés sur son territoire avec des drains perforés avec puisards. Ce projet a été refusé par le ministère de l'Environnement. Après plusieurs années de pourparlers avec le ministère, il a été démontré que la pose de drains perforés sans puisards ne requiert aucune approbation du ministère et est donc de juridiction municipale.

À la séance du 1^{er} mai dernier, le règlement 2017-04-389, *relatif aux ponceaux d'entrées et fermeture de fossés* à été adopté. Les propriétaires de certains secteurs peuvent dorénavant fermer les fossés de leurs propriétés, à certaines conditions et à leurs frais. Ceux qui désirent prendre connaissance du règlement peuvent le consulter au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité. Pour plus de renseignements ou pour effectuer une demande d'autorisation, les propriétaires doivent s'adresser à monsieur Jean Verville, inspecteur en voirie.

RAPPEL – VERSEMENTS DE TAXES 2017

Le 1^{er} versement était dû pour le 27 mars dernier
Le 2^e versement est dû pour le 27 juin 2017
Le 3^e versement est dû pour le 28 août 2017

RAPPEL POUR ABRI D'AUTO

N'oubliez pas que la date limite pour enlever son abri d'auto était **le 1^{er} mai 2017.**

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La vidange des fosses septiques qui sera effectuée par la compagnie Enviro5 débutera le 5 septembre 2017 et s'échelonnera sur une période de 8 semaines. Vous serez avisés par courrier 2 semaines à l'avance de la vidange des fosses dans votre secteur.

Nous désirons vous rappeler que tout capuchon ou couvercle fermant l'ouverture de la fosse septique doit être dégagé de toute obstruction et doit être enlevé sans difficulté, et ce, en tout temps. L'occupant doit nettoyer les lieux donnant accès à la fosse septique afin de permettre au véhicule de l'entrepreneur de se déplacer à une distance n'excédant pas 45 mètres de l'ouverture de ladite fosse.

Municipalité Sainte-Sabine

185 rue Principale
Sainte-Sabine, Qc
J0J 2B0

Téléphone

450-293-7686

Télécopie

450-293-7604

Adresse électronique

administration@saintesabine.ca

Site internet

www.saintesabine.ca

Heures d'ouvertures

Lundi au jeudi
De 8h à 12h et 13h à 17h

Fermé

Vendredi



VENTE
de
garage

VENTES DE GARAGE

Aucun permis est nécessaire

Les ventes de garage sont autorisées,
entre 9h00 et 21h00
seulement les fins de semaines suivantes:

- la Fête des Patriotes le 22 mai, trois jours consécutifs (samedi, dimanche et lundi).
- la 2^e fin de semaine de juillet (8 et 9 juillet)
deux jours consécutifs (samedi et dimanche).
- le 4 septembre à la Fête du travail, trois jours consécutifs (samedi, dimanche et lundi).

FÊTE FAMILIALE - PARC DES LIBELLULES

Une fête familiale au Parc des Libellules aura lieu samedi 26 août prochain. Le Comité des fêtes et des parcs, composé de mesdames Julie Balthazard, Mylène Groleau et Nathalie Montminy, vous proposera diverses activités tout au long de la journée. Suivez les prochaines publications pour plus de détails.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME APPEL À CANDIDATURE - 2 POSTES VACANTS

Conformément au Règlement concernant la formation d'un comité consultatif d'urbanisme no. 2012-10-349, la municipalité de Sainte-Sabine appelle à candidature un(e) citoyen(ne) intéressé(e) à s'impliquer au sein du comité.

Le comité consultatif en urbanisme, formé de quatre citoyens et d'un élu, a pour mission :

1. D'assister le conseil dans l'élaboration de sa politique d'urbanisme;
2. D'étudier, en général, toutes les questions en matière d'urbanisme, de zonage, d'affichage, de lotissement et de construction que lui soumet le conseil ou l'inspecteur en urbanisme et en faire rapport au conseil;
3. D'élaborer des projets additionnels de normes de zonage, d'affichage, de lotissement et de construction;
4. D'entendre les demandes de dérogations mineures et faire des recommandations au conseil;
5. D'entendre les demandes relatives à des règlements spécifiques.

Les séances du CCU sont tenues, en règle générale, une fois par mois, le lundi, à partir de 17h30, au centre municipal.

Pour ceux et celles qui seraient intéressés à s'impliquer au sein de ce comité, un formulaire est disponible au bureau municipal.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Mme Johanie Bouchard au (450) 293-7686 les lundis entre 8h30 et 16h00 ou par adresse courriel à l'adresse suivante :
urbanisme@saintesabine.ca



Fête des voisins! Samedi 10 juin 2017

C'est le temps de prévoir votre participation à la Fête des voisins 2017. La municipalité de Sainte-Sabine s'inscrit encore cette année à la Fête des voisins qui aura lieu le samedi 10 juin 2017.

Vous êtes invités en tant que citoyens à vous joindre à cet événement. Le rôle de la municipalité est de promouvoir l'événement de façon à vous donner le goût d'organiser une fête avec vos voisins immédiats en vous invitant en toute simplicité à un 5 à 7, à un BBQ ou un pique-nique, dans le but d'apprendre à se connaître.

C'est bon un moyen pour renforcer le tissu social de notre communauté, pour développer l'appartenance, l'entraide et le sentiment de sécurité, pour rapprocher les générations et les citoyens d'origines diverses, pour alimenter une dynamique de participation dans la communauté et l'occasion d'avoir du plaisir à vivre ensemble.

Les gens sont libres de choisir la formule qui leur plaira, ils peuvent consulter le site Web de la Fête des voisins pour trouver des suggestions d'activités : www.fetedesvoisins.qc.ca.

Procurez-vous des cartons d'invitation et des ballons et distribuez-les à vos voisins. Les cartons et les ballons sont disponibles au bureau municipal situé au 185, rue Principale.

Informez la municipalité de votre intention d'organiser une petite fête afin de comptabiliser le succès de cette journée.

De plus, si vous désirez qu'une rue ou une portion de rue soit fermée à la circulation ou si vous désirez utiliser un terrain municipal il faut faire une demande écrite auprès du conseil pour obtenir une autorisation. Cette demande doit parvenir à la municipalité au plus tard lundi le 5 juin 11h00 afin que celle-ci soit présentée à la séance du conseil qui aura lieu le soir même.

Pour informations vous pouvez contacter : la Municipalité de Sainte-Sabine 450-293-7686 ou Courriel : administration@saintesabine.ca

BIBLIOTHÈQUE

La vente de livres usagés se poursuit, ils nous restent encore de très bon titres parmi un large éventail de romans, documentaires, livres jeunes, etc.

Nous vous offrons des livres usagés à des prix minimes. Venez profitez des aubaines !

Heures d'ouverture: Mercredi 13h30 à 17h et 19h à 20h30
Vendredi: 19h à 20h30



TRANSPORT MÉDICAL

Connaissez-vous le **service d'accompagnement-transport** du **Centre d'action bénévole de Farnham**? Il s'adresse à toutes les personnes qui n'ont pas de voiture ou qui sont temporairement dans l'impossibilité de conduire pour se rendre à leurs rendez-vous médicaux. Pour l'utiliser ou obtenir plus d'infos, contactez Micheline Daigneault au 450-293-3265.